

à la poursuite de cet objectif pourtant favorable à la croissance. Il existe, en effet, souvent des accords de partage de marché à l'intérieur des firmes multinationales et peu de sociétés mères, semble-t-il laissent leurs filiales libres de se concurrencer sur les marchés mondiaux même lorsque le niveau des coûts de production le permettrait. Il pourrait donc arriver que l'on doive, encore là, avant tout compter sur les firmes nationales pour recueillir les fruits de ces efforts de diversification sauf dans l'hypothèse où le Canada deviendrait partie à un vaste accord de libre échange qui inciterait les sociétés mères à "rationaliser" la production des filiales canadiennes en les spécialisant, en les intégrant aux opérations mondiales et en leur permettant ainsi d'exporter dans un espace international plus grand. Un accord de libre échange avec les Etats-Unis pourrait donner ce résultat. Une autre option possible consisterait à accroître les échanges avec les pays du Pacifique, mais si les firmes multinationales ne sont pas encore très nombreuses au Japon, ces conditions ne devraient pas durer très longtemps maintenant que le Japon, pressé par l'O.C.D.E. et surtout par les Etats-Unis et incité par son propre désir de "multinationalisation" des firmes japonaises, a décidé de libéraliser sa politique concernant l'accueil des investissements étrangers. De plus en plus, des filiales canadiennes de sociétés étrangères se trouveront en concurrence avec d'autres filiales de la même société produisant au Japon et les problèmes décrits précédemment surgiront.

Même s'ils représentent un marché dont il convient de suivre attentivement l'évolution, le Canada ne saurait trouver dans les pays de l'Est (y compris la Chine) l'occasion de diversifier ses échanges au cours de la prochaine décennie. Plusieurs facteurs rendent en effet ces marchés peu attrayants pour le moment parmi lesquels entreraient le faible niveau du revenu moyen des Chinois et le faible attrait qu'exerce l'échange international sur